

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 12 MARS 2018, À 19 H 00, À SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5<sup>È</sup> RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Martin Pelletier  
Poste no 2 : Dawn Eden  
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith  
Poste no 4 : Daniel Fournier  
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard, maire-suppléant  
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

Et :

Le directeur général  
et greffier : Jean-Pierre Cassivi

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 8 FÉVRIER AU 7 MARS 2018, EXCLUANT LES DÉPÔTS-SALAIRES.
6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 28 FÉVRIER 2018.
7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.
8. CORRESPONDANCE.
9. NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 9 JUILLET 2018.

10. DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION - MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.
11. DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME "PRIMEAU".
12. PROJET DE RÈGLEMENT 18-376 - PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE ET ANNULANT LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS RELATIFS À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.
  - A) ACCEPTATION DE LA LECTURE DU PROJET DE RÈGLEMENT 18-376.
  - B) ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 18-376.
13. ADHÉSION 2018-2019 À L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE.
14. DEMANDE AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ET AU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC).
15. PAIEMENT DE LA FACTURE 1657 À LA COMPAGNIE STEEVES LALIBERTÉ ÉLECTRIQUE INC.
16. POSTES D'AGENTS À L'INFORMATION AU CENTRE D'APPELS DE LA SAAQ À MURDOCHVILLE.
17. DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC.
18. SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE.
19. AFFAIRES NOUVELLES.
  - A)
  - B)
  - C)
20. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
21. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que  
présenté.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le procès-verbal de l'assemblée régulière  
12 février 2018 est déposé.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 février 2018 soit et est par les présentes acceptés tel que présenté.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 8 FÉVRIER AU 7 MARS 2018, EXCLUANT LES DÉPÔTS-SALAIRES.

Le directeur général et greffier, monsieur Jean-Pierre Cassivi, soumet pour approbation des membres du Conseil, le bordereau des déboursés pour la période du 8 février au 7 mars 2018, excluant les dépôts-salaires, qui s'élève à 412 422,08 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 8 février au 7 mars 2018 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 625 à 691 ainsi que les prélèvements 43 et 44 confirment le paiement des déboursés pour la période du 8 février au 7 mars 2018 et totalisant le montant de 412 422,08 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 28 FÉVRIER 2018.

Le rapport des revenus et dépenses au 28 février 2018 est soumis pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 28 février 2018 se lit comme suit :

Revenus :

Au 28 février 2018 : 1 011 814,57 \$

Dépenses :

Au 28 février 2018 : 314 250,58 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 28 février 2018 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

## 7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Les rapports d'activités du service des Travaux publics et du service des Incendies pour le mois de février 2018 sont déposés.

## 8. CORRESPONDANCE.

01. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé, accompagnant le dernier versement du FAIR 2017-2018 - Volet 4.
02. Lettre de monsieur Dave Martin, président du Club de golf de Murdochville, remerciant la Ville pour son implication dans la campagne de financement de l'été 2017.
03. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé, accompagnant le paiement des excédents des amendes perçues au cours de l'année 2017.

## 9. RÉSOLUTION 18-023 - NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 9 JUILLET 2018.

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil municipal de la Ville de Murdochville doit désigner un maire-suppléant qui possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge pour une période déterminée.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville procède par ordre alphabétique pour désigner le maire-suppléant pour une période de quatre (4) mois.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la conseillère, madame Dawn Eden, soit et est nommée à titre de maire-suppléant pour la période du 12 mars au 9 juillet 2018.

## 10. RÉSOLUTION 18-024 - DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION - MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.

CONSIDÉRANT la Loi sur la qualité de l'eau potable.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville est en processus de terminer la mise aux normes de ses infrastructures d'alimentation en eau potable.

CONSIDÉRANT QU' un certificat d'autorisation (CA) est obligatoire avant de débiter cette phase finale.

CONSIDÉRANT QUE le formulaire "Déclaration du demandeur ou du titulaire" concernant les renseignements exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), doit être dûment rempli et signé.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier, monsieur Jean-Pierre Cassivi, soit et est mandaté pour remplir et signer le formulaire "Déclaration du demandeur ou du titulaire" concernant les renseignements exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

QUE copie de la présente résolution soit jointe au formulaire "Déclaration du demandeur ou du titulaire".

QU'un chèque au montant de 654 \$ soit fait à l'ordre du "Ministre des finances et de l'économie du Québec" et qu'il soit joint au formulaire "Déclaration du demandeur ou du titulaire".

QUE la firme Norda Stelo inc. soit et est mandatée pour soumettre cette demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

QUE la Ville de Murdochville transmette au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux préalablement autorisés.

QUE la Ville de Murdochville entretienne ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents du manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.

QUE la Ville de Murdochville mandate un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et en fournisse une copie au MDDELCC au plus tard 60 jours après la mise en service.

**11. RÉSOLUTION 18-025 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME "PRIMEAU".**

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et

de la Lutte contre les changements climatiques a demandé à la Ville de Murdochville de préparer un plan d'actions et un échéancier relativement au dossier de mise aux normes de notre système de traitement des eaux usées.

CONSIDÉRANT la précarité financière de la Ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE le programme "PRIMEAU" cadre bien dans ce projet de mise aux normes.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier, monsieur Jean-Pierre Cassivi, soit et est mandaté pour présenter, pour et au nom de la Ville, une demande de subvention dans le cadre du programme "PRIMEAU" pour la mise aux normes du système de traitement des eaux usées, incluant le renouvellement de plusieurs tronçons désaffectés.

QUE la Ville de Murdochville acquitte sa part des coûts admissibles.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

12. PROJET DE RÈGLEMENT 18-376 - PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE ET ANNULANT LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS RELATIFS À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

A) RÉSOLUTION 18-026 - ACCEPTATION DE LA LECTURE DU PROJET DE RÈGLEMENT 18-376 - PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE ET ANNULANT LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS RELATIFS À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la lecture du projet de règlement 18-376 - PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE ET ANNULANT LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS RELATIFS À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - soit et est acceptée.

B) RÉSOLUTION 18-027 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 18-376 - PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE ET ANNULANT LES

**RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS RELATIFS À LA RÉMUNÉRATION  
DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN  
EDEN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet de règlement 18-376 - PROJET DE  
RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE  
ET ANNULANT LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS RELATIFS À  
LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
- soit et est adopté.

**13. RÉSOLUTION 18-028 - ADHÉSION 2018-2019 À L'UNITÉ  
RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-  
MADELEINE.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville doit  
être membre de L'URLS-GÎM afin  
que les organismes à but non  
lucratif de son territoire puis-  
sent avoir accès aux programmes  
de financement offerts par  
celui-ci.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville adhère à l'Unité  
régionale loisir et sport GÎM pour l'année 2018-  
2019 et ce, au coût de 101 \$.

QUE les conseillers messieurs Martin Pelletier et  
Daniel Fournier, soient et sont nommés pour  
représenter la Ville de Murdochville à l'assem-  
blée générale annuelle de l'Unité régionale  
loisir et sport GÎM.

**14. RÉSOLUTION 18-029 - DEMANDE AU MINISTRE DES  
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU  
TERRITOIRE ET AU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE  
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC).**

CONSIDÉRANT la précarité de la situation  
financière de la Ville de  
Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE l'impérativité à moyen terme de  
mettre à niveau certaines infra-  
structures municipales notamment  
le système de traitement des  
eaux usées au coût de 6.5 M\$  
d'ici le 31 décembre 2020.

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement  
durable, de l'Environnement et  
de la Lutte contre les change-  
ments climatiques (MDDELCC)  
oblige la Ville de Murdochville  
à prévoir à court terme la  
construction d'un bassin de  
décantation des neiges usées.

CONSIDÉRANT QUE les coûts de construction de ce bassin de décantation sont évalués à plus ou moins 400 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE la capacité financière de la Ville de Murdochville ne lui permet pas de financer de tels projets sans une aide financière particulière gouvernementale.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville demande une rencontre d'ici le 1<sup>er</sup> juin 2018 avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, et sa collègue du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, madame Isabelle Melançon.

QUE l'objectif de cette rencontre soit de discuter notamment d'une aide financière gouvernementale afin de financer la construction d'un bassin de décantation et la mise aux normes du système des eaux usées.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux directions régionales du MAMOT, du MDDELCC ainsi qu'au député du comté de Gaspé, monsieur Gaétan Lelièvre.

15. **RÉSOLUTION 18-030 - PAIEMENT DE LA FACTURE 1657 À LA COMPAGNIE STEEVES LALIBERTÉ ÉLECTRIQUE INC.**

CONSIDÉRANT QUE dans le projet de rénovation de l'aréna, était prévu la construction d'une section isolée et chauffée.

CONSIDÉRANT la soumission et la facture 1657 de la compagnie Steeves Laliberté Électrique inc. au montant de 21 000 \$, taxes en sus, pour l'installation d'un système de chauffage à infrarouge à l'intérieur de cette section.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le paiement de la facture 1657 de la compagnie Steeves Laliberté Électrique inc. au montant de 21 000 \$ plus taxes, soit un montant total de 24 144,75 \$, soit et est autorisé.

16. **RÉSOLUTION 18-031 - POSTES D'AGENTS À L'INFORMATION AU CENTRE D'APPELS DE LA SAAQ À MURDOCHVILLE.**

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'appels de la Société de l'Assurance automobile du



Québec a été implanté à Murdochville afin de répondre à un besoin spécifique de relance de l'emploi à Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE les postes d'agent à l'information du Centre d'appels sont des emplois de qualité pour la population de la région de Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE six (6) personnes actuellement en poste comme agent d'information au Centre d'appels n'ont pas réussi à se qualifier lors du dernier processus d'évaluation.

CONSIDÉRANT QUE ces six (6) personnes proviennent de Murdochville et souhaitent continuer à travailler aux installations de Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE faute de candidats qualifiés acceptant de travailler au Centre d'appels de Murdochville, six (6) des huit (8) postes faisant l'objet du dernier concours de qualification seront transférés vers les Centres d'appels de Québec et/ou de Montréal.

CONSIDÉRANT QUE la situation socio-économique de Murdochville ne permet pas de perdre des postes et des emplois au profit des grands centres urbains.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville intervienne auprès du Conseil du Trésor afin de demander que les six (6) personnes n'ayant pu se qualifier lors du dernier concours de recrutement puissent à nouveau participer à un processus d'évaluation.

QUE la Ville de Murdochville intervienne auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec afin de demander le maintien des postes au Centre d'appels de la SAAQ de Murdochville en attendant que les six (6) personnes puissent à nouveau participer à un processus d'évaluation.

17. RÉSOLUTION 18-032 - DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville doit respecter les lois et règlements relativement à la mise aux normes des infrastructures d'alimentation en eau potable.

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Ville doit construire un bâtiment sur les terres du domaine public de

l'État pour y installer un système de distribution de chlore en continu et ce, pour satisfaire les normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

CONSIDÉRANT QU' un formulaire de demande d'utilisation des terres du domaine public doit être dûment rempli et signé pour ensuite être transmis au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier, monsieur Jean-Pierre Cassivi, soit et est mandaté pour remplir, signer et transmettre au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec le formulaire de demande d'utilisation des terres du domaine public.

QUE le directeur général et greffier, monsieur Jean-Pierre Cassivi, soit et est mandaté pour signer tous les autres documents relatifs à cette demande d'utilisation des terres du domaine public.

**18. AFFAIRES NOUVELLES.**

Aucun point n'est apporté.

**19. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**

Les questions posées reçoivent une réponse du maire, madame Délisca Ritchie Roussy.


**20. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée à 20 h 46.

  
DÉLISCA RITCHIE ROUSSY  
Maire

  
JEAN-PIERRE CASSIVI  
Directeur général et  
greffier